LIVAROT-PAYS D'AUGE
Terres de dynamisme

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 154/2026

Portant sécurisation temporaire du trottoir – **37 route de Fervaques à Notre-Dame-de-Courson**

Le Maire de Livarot-Pays-d'Auge,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

VU le courriel de M. Jean-Luc GOERIG, propriétaire du 37 route de Fervaques à Notre-Dame-de-Courson, reçu le 10 août 2026, signalant un risque d'effondrement du mur bordant le domaine public ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ce signalement, il convient, à titre préventif et conservatoire, de prendre les mesures nécessaires à la sécurité des usagers du domaine public ;

ARRÊTÉ

Article 1er – Une partie du trottoir située au droit du 37 route de Fervaques à Notre-Dame-de-Courson est temporairement neutralisée.

Article 2 – Des barrières de sécurité sont mises en place par les services municipaux afin de matérialiser la zone neutralisée et d'en interdire l'accès aux piétons.

Article 3 – Les présentes mesures sont prises à titre strictement préventif et conservatoire et ne préjugent ni de l'origine des désordres signalés ni d'éventuelles responsabilités.

Article 4 – Le présent arrêté prend effet à compter de la mise en place des barrières et demeure applicable jusqu'à leur retrait décidé par la commune.

Article 5 – Les services municipaux et les autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Livarot-Pays-d'Auge, le 12 août 2026

Le Maire,
Jonathan BLIN

MAIRIE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE-CALVADOS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Livarot - Place Georges Bisson - 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE
Tél. 02 31 63 53 19 I Fax : 02 31 63 15 89 I Courriel : mairie@livarot-paysdauge.fr